



Lettre d'infos aux partenaires

Sommaire :

- Edito de la Directrice
- Edito du Président
- Les actualités réglementaires
 - ◊ Refonte du règlement intérieur
 - ◊ Réglementation en matière de petite enfance et enfance jeunesse
 - ◊ Accueil de loisirs : faire vivre la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et le complément inclusif
- Focus sur deux dispositifs
 - ◊ Rénovation des Eaje... ou comment concilier investissement social et « transition écologique »
 - ◊ Le promoteur du Net
- Les actualités partenariales
 - ◊ Immersion des agents d'accueil
 - ◊ Convention de partenariat Caf Cpm
 - ◊ CTG et contrats de ville
- L'actualité des territoires

Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350
81012 ALBI CEDEX 9



caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr

Retrouvez-nous sur le
Caf.fr

N° 10

Avril 2024

Edito de la Directrice

Allant partir prochainement vers des horizons plus personnels liés à la retraite, je tenais à vous saluer et vous remercier, Mesdames, Messieurs les partenaires de la Caf ainsi que vos équipes, pour le chemin parcouru à vos côtés durant ces dernières années.

J'ai souhaité que la Caf du Tarn vous accompagne au mieux, dans le cadre national qui est le sien mais aussi à travers sa politique locale d'action sociale, dans vos projets au service des familles.

Mise en place des rythmes éducatifs, élaboration et signature des Conventions territoriales globales, actions Covid, inaugurations, financement de projets, d'actions ..., autant d'occasions d'apprécier et mesurer vos investissements sur vos territoires et d'avoir des échanges fructueux.

Je vous souhaite une bonne continuation dans les fonctions et responsabilités qui sont les vôtres au service des habitants.

C'est Valérie Guillon, actuellement directrice de la Caf de Cahors, qui me succèdera au 1^{er} juin 2024.

Bien à vous.



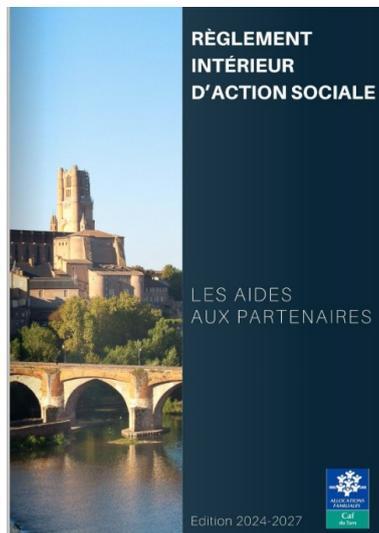
Elisabeth Dubois-Pitou
Directrice

Edito du Président

J'ai le plaisir de vous annoncer que le nouveau Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) pour les Aides aux Partenaires pour la période 2024-2027 a été approuvé lors du conseil d'administration du 27 février 2024.

Fruit d'un travail concerté entre les services de la Caf et les administrateurs, ce nouveau règlement intérieur traduit notre volonté commune de mieux soutenir les projets de territoire et les partenaires, notamment les associations, acteurs indispensables de notre politique d'action sociale.

Le règlement intérieur prévoit, à ce titre, un appui renforcé à la vie associative, avec des aides plus diversifiées et adaptées aux besoins des associations.



Edition 2024-2027





Les actualités réglementaires

Refonte du Règlement Intérieur d'action sociale Aide aux partenaires

Un nouveau règlement intérieur d'action sociale relatif aux aides aux partenaires est entré en vigueur pour la période 2024-2027. Ce règlement vise à définir les conditions d'octroi d'aides locales complémentaires aux aides nationales versées par la Caf.

Présenté sous forme de fiches synthétiques, il recense l'ensemble des aides financières, à l'investissement et au fonctionnement, mobilisables par nos partenaires (collectivités, EPCI, associations).

Retrouver le RIAS aides aux partenaires [ICI](#).

Réglementation en matière de petite enfance et d'enfance jeunesse

De nouvelles mesures sont mises en place à compter de 2024 et pour les années à venir dans les domaines de la Petite enfance et de la Jeunesse. Vous pouvez les consulter à l'aide des liens ci-dessous :

Petite enfance	Jeunesse
Flash info n° 19	Flash info n° 4
Flash info n° 20	

Accueil de loisirs : faire vivre la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et le complément inclusif

Tout ce qui est conçu comme évident et naturel pour tout parent, se présente comme hypothétique lorsque l'on devient parent d'un enfant en situation de handicap. Chaque impossibilité, chaque refus, chaque hésitation, chaque porte qui se ferme résonne, alors, de manière profondément injuste et violente, comme une répétition incessante de l'annonce originelle du handicap et transforme la vie de parents en ce qu'ils appellent le « parcours du combattant ».

L'accès aux accueils de loisirs sans hébergement, sur le temps périscolaire ou extrascolaire, fait partie de cette réalité.

L'adhésion aux principes de droit inconditionnel d'accueil de tous les enfants (comme se référant aux valeurs de la République ou à la Déclaration Universelle des droits de l'Enfant), devrait traduire une volonté d'agir partagée pour les collectivités et les associations gestionnaires.

La Caf du Tarn, attachée à ce principe d'égalité, poursuit son soutien aux partenaires porteurs de projets inclusifs afin notamment d'assurer le financement du renfort d'encadrement, lorsqu'il est nécessaire, ou l'accompagnement des équipes par le Pôle Ressources Handicap 81.

La Caf du Tarn souhaite rappeler que la [loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. ».



Le complément inclusif

Depuis le 1er janvier 2024, les Caf majorent leur accompagnement financier en direction des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) accueillant des enfants en situation de handicap, bénéficiaires de l'AEEH. A raison de 4,50 € par enfant et par heure (complémentaire de la PS Alsh), ce dispositif soutient l'inclusion d'enfants porteur de handicap en Alsh et favorise l'accessibilité à une offre de loisirs de qualité.

Un dépliant sera prochainement disponible pour accompagner les accueils de loisirs concernés ou intéressés par la création de places dédiées aux enfants en situation de handicap. Le lien vous sera communiqué ultérieurement.



Focus sur deux dispositifs

Rénovation des EAJE... ou comment concilier investissement social et « transition écologique » !



AVANT



APRES

La CAF du Tarn accompagne les territoires dans la rénovation des EAJE, afin de contribuer à améliorer la qualité d'accueil des enfants, les conditions d'exercice au travail pour les professionnels, et enfin la mise en conformité des bâtiments en lien avec le nouveau référentiel bâtementaire afin d'assurer la sécurité de enfants.

En 2023 ce sont 17 projets qui ont été accompagnés pour un total de près de 400 000 €.

Le Promeneur du Net : une autre manière d'être en contact avec les jeunes



Promeneurs
du Net

Importée de Suède, cette initiative a été mise en œuvre par la branche famille dès 2016.

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ?

Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire... C'est la mission des Promeneurs du Net. animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes..., le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient.

Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.

De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums.

En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Et dans le Tarn :

Le réseau Promeneurs du Net, soutenu financièrement par la Caf et déployé depuis septembre 2017 dans le Tarn, regroupe 17 promeneurs du net qui interviennent auprès des jeunes en présentiel. Sous la responsabilité de la structure qui l'emploie, le Promeneur du Net assure des permanences sur les réseaux sociaux.

Pour les localiser, cliquer [ici](#).



Contacts

- **Coordinatrice du réseau des promeneurs du net :**
Julie SIROS
coordinationpdn81@tarn-espoir.org
07.84.98.49.97
- **Conseillère technique en action sociale et référente du dispositif :**
Caroline FABRE
caroline.fabre@caf81.caf.fr
05.63.48.39.96



Immersion des agents d'accueil Caf, Cnam, France Travail et Conseil Départemental

Dans le cadre de la collaboration Caf, Cnam, France Travail et Conseil Départemental, des immersions des agents d'accueil auront lieu toute l'année dans les différentes institutions.

Nous avons organisé le mardi 12 mars une immersion au service accueil d'Albi.

Plusieurs agents de ces organismes ont participé à cette journée remplie d'échanges, de découverte et de convivialité.

Merci aux agents de la Caf qui les ont accueillis dans les différentes activités d'accueil.

Transmettre notre savoir-faire et montrer notre organisation aux agents de ces différentes administrations a été un réel plaisir.



Convention de partenariat CAF CPAM

Le 22 janvier 2024, Madame DUBOIS-PITOU (Caf) et Madame DESTOUCHES (Cnam) ont signé une nouvelle convention de partenariat en faveur de l'accès aux droits et aux soins.

Cette convention a pour objet de renforcer le cadre de coopération de la Caisse d'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales.

Cette coopération vise à lutter contre le non-recours aux droits sociaux et aux soins, l'accompagnement des publics vulnérables dans une perspective d'amélioration de la qualité de service rendu à leurs usagers respectifs, ainsi qu'à la simplification des démarches qu'ils ont à accomplir.



Conventions territoriales globales et contrats de ville engagements quartiers 2030



Les nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 assurent le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans les quartiers prioritaires, au service de la transition écologique, des services publics, et de l'émancipation des habitants, conformément aux annonces du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023.

La Caf du Tarn, cosignataire des contrats de ville, mobilise ses ressources aux côtés de l'Etat, en direction de ces quartiers afin de participer à la réduction des inégalités.

Le soutien de la Caf s'inscrit dans le cadre des Conventions territoriales globales (CTG).

En complément des dispositifs de droit commun déployés dans ces quartiers (centres sociaux, modes de garde, offre de loisirs...), la Caf du Tarn soutient, sur ses fonds propres, les initiatives qui valorisent :

- ◆ Le pouvoir d'agir des habitants/la participation citoyenne
- ◆ Les actions de proximité et d'inclusion sociale.

Forums vacances



Le soutien aux départs en vacances des familles et des enfants, demeure une priorité pour les administrateurs de la Caf du Tarn. En 2023, 1 157 familles et 806 enfants ont bénéficié d'une aide financière de la Caf pour concrétiser un projet de départ en vacances.

Pour informer les familles au plus près des territoires, la Caf a participé aux forums vacances organisés par les centres sociaux d'Albi, de Gaillac et de Carmaux les 20 et 23 mars 2024. Les participants ont pu être informés individuellement des aides auxquelles ils peuvent prétendre et des démarches à effectuer pour élaborer leur projet de vacances.

Brunch Parentalité

Le premier Brunch parentalité a été organisé le 19 mars 2024 par le Réseau Parents 81. Cette rencontre, animée par Maëlle PRIOUL (animatrice du réseau RP81) et Béatrice VALETTE (chargée d'intervention parentalité Caf) a mobilisé une cinquantaine de partenaires. L'objectif de cette rencontre était de remobiliser les acteurs tarnais autour de la thématique de la parentalité en organisant un moment d'échange et de partage convivial. Cette première rencontre a également permis de poser les bases d'une collaboration commune en s'appuyant sur la [charte nationale de soutien à la parentalité](#).

Les participants ont pu découvrir différents services et dispositifs disponibles dans le Tarn : le pôle ressources handicap, le dispositif AAD (Aide à Domicile), le parcours séparation, le projet de site internet "être parent dans le Tarn".

Ils sont également repartis avec des idées, des envies, des propositions pour enrichir les projets de territoire.



A voir

Vous pouvez découvrir [ici](#) le film réalisé par un des groupes lauréats de la bourse #TKT je gère 2023 sur les violences dans le sport : "tu joues pas ta vie".

Il a été présenté au public le mercredi 10 avril à la Halle aux grains à Lavaur.

Un clip de promotion a été diffusé lors du match du Castres Olympique le samedi 23 mars, match auquel ont assisté les jeunes du Conseil départemental Jeunes.



VIS TA SANTE

Témoignages, fiction et réflexions sont au cœur du film réalisé par l'Habitat Jeunes d'Albi. Entourés de professionnels de la vidéo, quatre jeunes de la résidence HAJA ont retranscrit en film la voix d'une génération en souffrance. Notre société et notre environnement souffrent : **Maintenant que fait-on ?**

Ils apportent dans ce film des éléments de réflexion pour aller de l'avant. Ils s'inter-

rogent sur l'environnement dans lequel nous vivons et sur la santé, à commencer par celle des autres.

Si vous souhaitez organiser une projection collective, merci de contacter :

	Alexandre LEUGER Conseiller Numérique	
	HABITAT DES JEUNES EN ALBIGEOIS 50, rue croix verte 81000 ALBI 05.63.54.16.47 / 07.48.73.76.70 www.habitat-jeunes-albi.fr	

Pour accéder à la vidéo, cliquer sur l'image.

